

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO
COMTE LAC-SAINT-JEAN EST

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean Est, tenue le lundi, 1^{er} octobre 2012 à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD
LE MAIRE-SUPLÉANT : M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
LES CONSEILLERS : M. FERNAND BOUCHARD
M. MARC-ANTOINE FORTIN
M. BERTHOLD TREMBLAY
M. MAGELLA DUCHESNE
M. DOMINIQUE CÔTÉ

membres de ce Conseil et formant quorum.

Assistent également à la séance, M. GILLES BOUDREAULT, Secrétaire-trésorier, et M. CARL BOUCHARD, Secrétaire-trésorier adjoint.

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute par une courte prière. Après quoi, Monsieur le maire déclare l'assemblée ouverte.

2.- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

255.10.12

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement d'approuver l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par le Secrétaire-trésorier en ajoutant les points suivants : A) Motion de félicitations à la mairesse de Notre-Dame d'Hébertville; B) Mandat pour le programme « Climat municipalités »; et C) Motion de félicitations à nos députés pour leur nomination.

3.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 17 SEPTEMBRE 2012

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance régulière du Conseil du lundi 17 septembre 2012.

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le lundi 17 septembre 2012 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance. La présente résolution est adoptée séance tenante.

4.- CORRESPONDANCE

- Une lettre de Lettrage GD, reçue le 28 septembre 2012. Ayant eu part de la démolition de l'ancien réservoir d'eau potable, Monsieur Guy Dorval et Madame Louise Tremblay, propriétaires de Lettrage GD, nous informent de leur intérêt à acquérir le terrain.

5.- ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 17 SEPTEMBRE 2012 AU 28 SEPTEMBRE 2012

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU CONSEIL:

SECTION MUNICIPALITÉ:

COMPTES À PAYER :	67 770.94 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS :	14 818.67

SECTION RÈGLEMENT F.D.I.

COMPTES À PAYER :	106 703.64
COMPTES DÉJÀ PAYÉS :	28 514.60

257.10.12 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'approuver les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 17 septembre 2012 au 28 septembre 2012, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le Secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 11378; 11407 à 11414; ainsi que 1089; 1108; et 1109; soient et sont acceptés tels que libérés et que cette résolution soit adoptée séance tenante.

Je, soussigné Secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

SIGNÉ CE 1^{er} JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2012

Le Secrétaire-trésorier

Gilles Boudreault

6.- NOMINATION DE DEUX RUES DANS LA PHASE VIII DE NOTRE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Bruno doit aménager la phase VIII de son développement résidentiel;

CONSIDÉRANT que deux nouvelles rues s'ajouteront dans ce secteur;

CONSIDÉRANT la vocation agricole de notre municipalité;

258.10.12

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement de nommer la première rue "Des Prés" et la deuxième "Des Moissons". La présente résolution est adoptée séance tenante.

7.- MODIFICATION À LA TRANSACTION DE CONSTRUCTION ALMAS OUELLET

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu de desservir en électricité la phase VIII de notre développement résidentiel par l'arrière des lots;

CONSIDÉRANT qu'une application de la norme en vigueur implique que le promoteur défraie la différence du coût qu'occasionne ce choix;

CONSIDÉRANT qu'une somme importante, soit 118 000 \$, s'ajoute au coût d'aménagement et affecte à la hausse le prix de vente des terrains.

259.10.12

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement de modifier les détails de la transaction de vente pour l'ensemble des terrains impliquant Construction Almas Ouellet et la Municipalité de Saint-Bruno en tenant compte de cette hausse.

Il est en outre résolu que copie de la transaction modifiée demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante et que cette résolution soit adoptée séance tenante.

8.- ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION POUR BORDURES DE BÉTON. RE: PHASES VII ET VIII

Nous avons reçu une soumission pour la pose de bordures de béton dans les phases VII et VIII de notre développement résidentiel, à savoir :

Soumissionnaire	Prix (taxes non incluses)
1. Jean Leclerc, excavation	89 081.00 \$

260.10.12 Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'accorder le contrat pour la pose de bordures de béton dans les phases VII et VIII de notre développement résidentiel au plus bas soumissionnaire conforme, soit, Jean Leclerc excavation, pour un montant de 89 081.00, plus les taxes.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, et/ou M. Carl Bouchard, secrétaire-trésorier adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier. La présente résolution est adoptée séance tenante.

9.- ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION POUR LA DÉMOLITION DU VIEUX RÉSERVOIR. RE: LOT 400 E

Trois (3) soumissions furent reçues pour la démolition du vieux réservoir situé sur le lot 400 E, à savoir :

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
1. Terrassement Jocelyn Fortin enr.	169 473.15 \$
2. Mini Excavation Inc.	115 583.22 \$
3. Démolition Excavation Demex Inc.	114 647.32 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions faite par la firme Roche Ltée, Groupe-conseil;

CONSIDÉRANT la recommandation qui nous est faite quant au choix de cette soumission soit, d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

261.10.12 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'accorder le contrat pour la démolition du vieux réservoir sur le lot 400 E, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Démolition Excavation Demex Inc., pour un montant de 114 647.32 \$, taxes incluses.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, et/ou M. Carl Bouchard, secrétaire-trésorier adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier. La présente résolution est adoptée séance tenante.

10.- APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE EN SÉCURITÉ INCENDIE DU SECTEUR SUD

262.10.12

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Jean-Claude Bhérier et résolu unanimement d'approuver les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale en sécurité incendie du secteur sud pour l'année 2013 qui représentent une quote-part totale de 108 481 \$ pour notre municipalité. La présente résolution est adoptée séance tenante.

11.- MODIFICATION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ DANS LE CADRE DE NOTRE PROJET COMMUN D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

263.10.12

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement de mandater Me Patrice Gobeil, avocat, pour produire une demande de modification auprès de la CPTAQ de notre certificat d'autorisation, dans le cadre de notre projet commun d'alimentation en eau potable, concernant les lots suivants :

Lot 3, Rang 7, Canton Labarre;
Lot 4, Rang 7, Canton Labarre;
Lot 4, Rang 8, Canton Labarre.

Il est en outre résolu d'autoriser Me Gobeil à signer les documents relatifs à ce dossier et que la présente résolution soit adoptée séance tenante.

12.- AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 335-12 DANS LE CADRE DU FONDS SUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE RURALE - VOLET 1.5 (FIMR)

Avis de motion

M. Dominique Côté donne avis qu'il présentera, lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement portant le numéro 335-12 dans le cadre du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale - volet 1.5 (FIMR).

Il est entendu que le Conseil municipal dispense le Secrétaire-trésorier de la lecture entière de ce règlement lors de son approbation. La présente résolution est adoptée séance tenante.

13.- ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 334-12 VISANT À ADOPTER UN CODE D'ÉTHIQUE POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Ce dossier est remis à une séance ultérieure.

14.- COMPTE-RENDU DES COMITÉS

A) TRAVAUX PUBLICS

Il est question de rapiéçage du pavage dans les rangs 6 sud, 5 ouest et 7 sud.

B) LOISIRS ET CULTURE

Aucun rapport.

C) SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun rapport.

D) URBANISME

Aucun rapport.

15.- AUTRES SUJETS S'IL Y A LIEU

A) Motion de félicitations à la mairesse d'Hébertville

264.10.12

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement d'octroyer une motion de félicitations à Madame Doris Lavoie pour son élection au poste de mairesse de la municipalité de Notre-Dame-d'Hébertville. Nous lui souhaitons tout le succès possible dans l'accomplissement de son mandat.

B) Mandat pour le programme « Climat municipalités »

CONSIDÉRANT la volonté du gouvernement du Québec à vouloir réduire les émissions de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT que le prix des carburants fossiles ne cesse de croître;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire faire une saine gestion de ses dépenses énergétiques;

CONSIDÉRANT que le programme « Climat municipalités » finance 90% pour la réalisation d'un inventaire de GES et d'un plan d'action de réduction.

265.10.12

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement de mandater la firme Mallette SENCRL pour la réalisation d'un inventaire des gaz à effet de serre de la municipalité de Saint-Bruno ainsi qu'un plan de réduction, le tout conforme aux exigences du programme «Climat municipalités», le tout conditionnellement à l'obtention d'une subvention du gouvernement du Québec. La présente résolution est adoptée séance tenante.

C) Motion de félicitations à nos députés pour leur nomination

266.10.12

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'octroyer une motion de félicitations à nos députés de la région qui ont été nommés à différents ministères, soit :

M. Stéphane Bédard, Ministre responsable de l'Administration gouvernementale, Président du Conseil du Trésor et Ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-St-Jean;

M. Alexandre Cloutier, Ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et à la Gouvernance souverainiste en plus de Ministre responsable des régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec;

M. Sylvain Gaudreault, Ministre des Transports, Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Nous sommes confiants que vous saurez travailler à l'avancement de notre région et celui de votre comté tout en assumant vos responsabilités de ministre. Nous vous souhaitons donc la meilleure des chances dans la réalisation de ces nouveaux défis qui vous sont confiés.

16.- PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Aucune question.

17.- LEVÉE DE LA SÉANCE

267.10.12 Il est proposé par M. Dominique Côté et résolu unanimement que la séance soit et est levée.

IL EST 20:55 HEURES

LE MAIRE

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. RÉJEAN BOUCHARD

GILLES BOUDREAU